

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
DE REDACTEUR TERRITORIAL
SESSION 2017**

ÉPREUVE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

DOMAINE : Finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

Vous êtes rédacteur territorial au sein de la direction des finances de la communauté d'agglomération de COMMAGLO, 120 000 habitants.

La communauté d'agglomération étant nouvellement créée, le Président souhaite connaître toutes les marges de manœuvres financières dont COMMAGLO dispose pour ajuster ses orientations politiques.

Dans ce contexte, votre directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la gestion du patrimoine immobilier des collectivités territoriales.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Modernisation de la gestion du patrimoine des collectivités locales : un enjeu qui semble faire consensus ! » - blog.acformation.fr - 29 septembre 2016 - 5 pages
- Document 2 :** « Le patrimoine des collectivités territoriales » (extrait) - *Rapport IGA-IGF-CGEFI* - mai 2016 - 1 page
- Document 3 :** « Le patrimoine immobilier des collectivités locales - Un enjeu crucial au service du développement des territoires urbains » (extraits) - franceurbaine.org - 8 septembre 2015 - 6 pages
- Document 4 :** « Une gestion du patrimoine plus rigoureuse pour dégager des économies substantielles » - Jacques Kimpe - lalettredesfinanceslocales.com - 22 septembre 2016 - 1 page
- Document 5 :** « Baromètre 2016 de la gestion immobilière des intercommunalités » (extraits) - www.adgcf.fr - Mars 2016 - 5 pages
- Document 6 :** « “Le patrimoine immobilier n'est pas une politique publique en soi, c'est un moyen !” » - lagazettedescommunes.com - 2 mai 2016 - 3 pages
- Document 7 :** « Strasbourg centralise la gestion de son patrimoine pour l'optimiser » - lagazettedescommunes.com - 9 juillet 2015 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.